

GAZIFÈRE INC.
ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU CONSTATÉ EN FIN D'ANNÉE
FERMETURE DES LIVRES 2011

1 Dans sa décision D-2010-112, la Régie demande à Gazifère de déposer une analyse des causes
2 du gaz naturel perdu lorsque le taux constaté en fin d'année dépasse 1% et demande que cette
3 preuve comprenne également les actions prévues par le distributeur pour maintenir le taux de
4 gaz naturel perdu en deçà du seuil de 1%. Comme le gaz naturel perdu pour l'année témoin
5 2011 se chiffre à 1,33%, Gazifère donne suite à cette demande en fournissant les explications
6 suivantes.

7
8 Pour bien interpréter le pourcentage de gaz perdu calculé par Gazifère en fin d'année, il est
9 d'abord important de comprendre comment ce pourcentage est établi.

10
11 À chaque mois au courant de l'année, Gazifère reporte une certaine quantité de gaz naturel qui
12 correspond au gaz perdu accumulé de mois en mois qui excède le pourcentage autorisé par la
13 Régie et au gaz non facturé à la fin du mois¹.

14
15 À chaque année, suite à l'approbation de la Régie, les tarifs de Gazifère au 1^{er} janvier sont
16 modifiés. Après avoir complété la facturation de janvier, Gazifère est en mesure de produire
17 un rapport à l'aide du système de facturation qui démontre les quantités de gaz naturel facturées
18 en vertu de l'ancien tarif (tarif en vigueur au mois de décembre) et du nouveau tarif (tarif en
19 vigueur au mois de janvier). Le volume de gaz naturel facturé selon l'ancien tarif représente
20 donc le volume de gaz non facturé en fin d'année. La différence entre la quantité de gaz naturel
21 totale reportée en fin d'année et la quantité de gaz non facturé en fin d'année représente donc le
22 gaz naturel perdu de l'année qui excède le taux de gaz perdu autorisé par la Régie.

23
24 Pour calculer le gaz perdu total, Gazifère soustrait le volume de gaz non facturé du début
25 d'année des volumes de vente de l'année et elle y ajoute le volume non facturé de la fin de
26 l'année pour obtenir le volume de gaz vendu pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

¹ Puisque Gazifère n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats raisonnables pour générer le revenu attribuable au gaz non facturé de la fin de l'année 2011, elle n'a pas comptabilisé à l'état des résultats les revenus associés au gaz non facturé et a plutôt différé le coût du gaz naturel qui s'y rapporte, en utilisant les mêmes méthodes que celles utilisées par le passé.

GAZIFÈRE INC.
ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU CONSTATÉ EN FIN D'ANNÉE
FERMETURE DES LIVRES 2011

1 De ce volume, Gazifère soustrait le volume de gaz acheté au cours de l'année pour obtenir le
2 volume de gaz perdu total de l'année. Veuillez vous référer à la pièce GI-3, document 1.2.1,
3 page 1 de 1, note 2, pour le calcul du gaz perdu total de l'année 2011.

4
5 La répartition des volumes effectuée par le système de facturation pour déterminer les portions
6 à être facturée en vertu de l'ancien et du nouveau tarif est estimée à partir de deux facteurs
7 spécifiques à chaque compte-client; soit la consommation de base journalière et la
8 consommation par degré jours pour la période de chauffe. Comme le niveau de gaz perdu
9 calculé par Gazifère est obtenu en utilisant la quantité de gaz non facturé et que ce dernier
10 relève d'une estimation, il en résulte que la quantité de gaz perdu établie par Gazifère en fin
11 d'année repose sur une méthode approximative. Il faut noter toutefois qu'une surestimation du
12 gaz naturel non facturé à la fin d'une année créera une sous estimation du gaz perdu pour cette
13 même année mais aura un effet contraire sur l'année subséquente puisque le gaz non facturé à
14 la fin d'une année est reporté dans le calcul du gaz perdu total de l'année subséquente.

15
16 C'est d'ailleurs ce que l'on remarque lorsqu'on compare le gaz perdu exceptionnellement bas
17 de 0,29% de l'année 2010 avec celui de 1,33% constaté en fin d'année 2011. La Régie a
18 reconnu dans le cadre de sa décision D-2011-105, paragraphe 45, que le taux de gaz perdu de
19 2010 était en effet exceptionnellement bas. Il est donc important de noter qu'en moyenne, le
20 gaz perdu des deux dernières années se chiffre à 0,81%, soit un taux en deçà du seuil de 1%
21 établi par la Régie dans sa décision D-2010-112.

22
23 En plus de l'impact dû à l'estimation du gaz perdu, les autres facteurs qui peuvent influencer le
24 pourcentage de gaz naturel perdu établi en fin d'année sont les suivants :

- 25 - la quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites principales
- 26 et les nouveaux branchements installés au courant de l'année;
- 27 - le vol de gaz naturel;
- 28 - les fuites causées par des dommages ou autres; et

GAZIFÈRE INC.
ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU CONSTATÉ EN FIN D'ANNÉE
FERMETURE DES LIVRES 2011

1 - la précision des compteurs.

2

3 Veuillez noter que Gazifère n'est pas en mesure de quantifier les impacts de ces différentes
4 causes sur le gaz perdu 2011.

5

6 Voici ci-dessous les actions posées par Gazifère afin de minimiser le taux de gaz naturel perdu.

7

- 8 ➤ Le programme d'entretien préventif chez Gazifère comprend les tâches suivantes : inspections
9 des valves, protection cathodique, détection des fuites (branchements et conduites principales),
10 tests d'odeur, et vérification du fonctionnement des contrôles sur l'équipement de régulation.
11 Ce programme, faisant partie des priorités du distributeur, permet à Gazifère d'effectuer les
12 remplacements de services, les échanges de régulateurs, les réparations aux équipements de
13 mesurage et de régulation et les remplacements de conduites principales, lorsque requis, dans
14 les délais raisonnables selon les normes établies par le service d'ingénierie d'EGD. Par
15 exemple, dans le cadre de son programme d'entretien préventif, Gazifère surveille de façon
16 continue l'état de son réseau afin de détecter les fuites et de procéder aux réparations
17 promptly. En effet, le programme de détection de fuites consiste à vérifier 100% du réseau
18 sur une période de cinq ans, en plus de procéder à la vérification de tous les branchements et
19 conduites principales nouvellement installés durant la première année suivant leur installation.
- 20
- 21 ➤ Une des fonctions des lecteurs de compteurs consiste à détecter les emplacements où il pourrait
22 y avoir eu manipulation quelconque du réseau de distribution et ce, afin de prévenir le vol de
23 gaz naturel. De plus, les lecteurs de compteurs ont aussi la responsabilité de faire une
24 vérification rapide des appareils de mesurage afin de détecter, s'il y a lieu, toute fuite de gaz
25 naturel à l'appareil et de les signaler au distributeur dans les plus brefs délais.
- 26
- 27 ➤ Gazifère répond à plus de 90% des appels d'urgence, appels résultant entre autres de
28 dommages effectués par des tiers au réseau de distribution, dans un délai de trente cinq minutes
29 ou moins minimisant les risques ainsi que les pertes de gaz naturel causées par les fuites. De

GAZIFÈRE INC.
ANALYSE DU TAUX DE GAZ PERDU CONSTATÉ EN FIN D'ANNÉE
FERMETURE DES LIVRES 2011

1 plus, depuis 2012 Gazifère met davantage l'accent sur l'élaboration et l'implantation de
2 mesures préventives afin de réduire les dommages causés par les tiers. Ces mesures pourraient
3 se traduire, au courant des années à venir, par des diminutions au niveau du gaz perdu constaté
4 en fin d'année.

- 5
6 ➤ Le programme d'inspection gouvernementale de compteurs de Gazifère permet au distributeur
7 d'assurer la précision de ses compteurs.

8
9
10 Tel que mentionné ci-dessus, plusieurs facteurs peuvent influencer le niveau de gaz perdu
11 constaté en fin d'année. Toutefois, selon Gazifère, l'utilisation d'estimation dans
12 l'établissement du taux de gaz perdu constaté en fin d'année constitue un facteur majeur
13 pouvant expliquer les fluctuations d'une année à l'autre. D'ailleurs, il est important de réitérer
14 que si on compare le taux de gaz perdu 2010 de 0,29% avec celui de 2011 de 1,33%, on
15 constate une fluctuation assez importante. Tel que mentionné ci-haut, le taux moyen de gaz
16 naturel perdu pour ces deux dernières années se chiffre à 0,81%, soit un taux en deçà du seuil
17 de 1% établi par la Régie dans sa décision D-2010-112.